



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	20.02.2023
Titre du projet du marché	Appel d'offres en procédure ouverte pour des prestations d'architecte d'entretien
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	252432
N° de la publication SIMAP	1316583
Date de publication SIMAP	14.02.2023
Adjudicateur	Fondation Institution de Lavigny
Organisateur	Direction Générale, Institution de Lavigny, à l'attention de Thierry Siegrist, Route du vignoble 60, 1175 Lavigny, Suisse, Téléphone: 021 821 45 03, E-mail: contact@ilavigny.ch, URL www.ilavigny.ch
Inscription	Via simap.ch. En déposant son offre, le concurrent est considéré comme inscrit.
Visite	21.02.2023 de 13h00 à 15h00
Questions	24.02.2023 via simap.
Rendu documents	13.03.2023 à 11h00 Le dossier de candidature doit être remis en un exemplaire papier, sous pli fermé, et en world/excel et/ou pdf sur support électronique (clef USB) à l'adresse de l'entité organisatrice avec la mention "Appel d'offres architecte d'entretien"- ne pas ouvrir-. Chaque participant assume le risque d'élimination dû à un envoi postal tardif.
Rendu maquette	-
Type de procédure	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Mandat d'architecte
Description détaillée des prestations / du projet	Le marché mis en soumission porte sur les prestations d'architecte pour le parc immobilier de l'Institution de Lavigny : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation, sur mandat, de certains travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments • Etablissement, sur mandat, de diagnostic, d'études de faisabilité et de travaux d'investissement.
Communauté de mandataires	-
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	-
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • M. Thierry Siegrist : Président du comité. Directeur général de l'Institution de Lavigny • M. Fabrice Decroux : Architecte, membre du Conseil de fondation de l'Institution de Lavigny • M. Christian May : Architecte conseil – chef de projets. Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Direction de l'accompagnement et de l'hébergement Pôle handicap • M. Frédéric Mouchet : Directeur département logistique de l'Institution de Lavigny <p>Suppléante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Stéphanie Saudan : Directrice du département des finances de l'Institution de Lavigny
Conditions de participation	Le présent concours s'adresse aux bureaux d'architectes établis en Suisse. La procédure est ouverte aux architectes, titulaires d'un diplôme d'une Haute Ecole suisse ou d'un diplôme d'architecture étranger équivalent, inscrits à la Fondation des registres Suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecte et de l'environnement (REG) au niveau A ou B ou à un registre étranger équivalent et possédant au moins 3 ans d'expérience professionnelle. Les conditions requises doivent être remplies à la date de l'inscription à l'appel d'offres. Les Bureaux d'architecture portant la même raison sociale, même issues de cantons, régions ou pays différents, ne peuvent déposer qu'une seule offre.

Engagement sur l'honneur.

Critères d'aptitude

Planche « aptitude » sous format papier de taille A2 – portrait :

- APT.1 : une référence relative à des travaux d'entretien – rénovation ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation dans le domaine socio-éducatif ou médico-social.
- APT.2 : une référence relative à des travaux de rénovation ou construction exécutés impérativement sur le territoire du canton de Vaud
- APT.3 : une référence relative à des travaux conduits dans un bâtiment en utilisation.
- APT.4 : une référence démontrant la pratique des marchés publics et la capacité du participant à mettre en œuvre des procédures d'attribution de travaux dans ce cadre.

Critères d'adjudication / de sélection

- ADJ.1 : Qualification et expérience des personnes clés 25%
- ADJ.2 : Prix 25% (notation selon la méthode T2 du guide Romand)
- ADJ.3 : Organisation et ressources mises à disposition 20%
- ADJ.4 : Compréhension, approche et méthodologie 30%
 - Compréhension des prestations à exécuter
 - Approche du travail et du contexte
 - Méthodologie proposée

Barème de note de 0 à 5

Indemnités / prix :

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**Qualités de l'appel d'offres**

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon l'art. 22.4 SIA 144 (2022) ainsi que l'art. 15 RLMFVD.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art.24.7 SIA(2022).
- Les délais sont courts mais corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives à la confidentialité des documents déposés pour l'offre ne sont mentionnées et sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, alors qu'il en respecte les principes généraux.

